



TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE - PREMIÈRE SESSION

Commission de l'économie et du travail

PROCÈS-VERBAUX

Séances des 13, 18 et 20 novembre 2003



Étude détaillée du projet de loi n°14,
*Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives
et prévoyant certaines dispositions particulières en matière forestière
applicables aux activités d'aménagement forestier antérieures au 1^{er} avril 2006*

(Texte adopté avec des amendements)

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'économie et du travail

Séance du jeudi 13 novembre 2003

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 14, *Loi modifiant la Loi les forêts et d'autres dispositions législatives et prévoyant certaines dispositions particulières en matière forestière applicables aux activités d'aménagement forestier antérieures au 1^{er} avril 2006*. (Ordre de l'Assemblée, le 6 novembre 2003)

Membres présents :

Mme Lemieux (Bourget), présidente de la Commission

M. Bachand (Arthabaska), vice-président de la Commission

M. Bernard (Rouyn-Noranda-Témiscamingue)

M. Blackburn (Roberval)

M. Corbeil (Abitibi-Est), ministre délégué à la Forêt, à la Faune et aux Parcs

Mme Doyer (Matapédia), porte-parole de l'Opposition officielle en matière de forêts

M. Dufour (René-Lévesque)

Mme Hamel (La Peltre)

M. Lessard (Frontenac) en remplacement de M. Paquin (Saint-Jean)

M. Pagé (Labelle)

M. Tomassi (LaFontaine)

La Commission se réunit à 16 h 15 sous la présidence de Mme Lemieux (Bourget), présidente de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Mme la présidente donne lecture du mandat de la Commission.

Mme la secrétaire informe la Commission du remplacement.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Corbeil (Abitibi-Est), Mme Doyer (Matapédia) et M. Dufour (René-Lévesque) font des remarques préliminaires.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : L'article 1 est adopté.

Article 2 : Après débat, l'article 2 est adopté.

Article 3 : L'article 3 est adopté.

Article 4 : Après débat, l'article 4 est adopté.

Article 5 : Après débat, l'article 5 est adopté.

Article 6 : L'article 6 est adopté.

Article 7 : Après débat, l'article 7 est adopté.

Article 8 : M. Corbeil (Abitibi-Est) propose l'amendement coté Am 1 (annexe 1).

Après débat, l'amendement est adopté.

L'article 8, amendé, est adopté.

Article 9 : L'article 9 est adopté.

Article 10 : Après débat, l'article 10 est adopté.

Article 11 : L'article 11 est adopté.

Article 12 : M. Corbeil (Abitibi-Est) propose l'amendement coté Am 2 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 12, amendé, est adopté.

Article 13 : L'article 13 est adopté.

Article 14 : Après débat, l'article 14 est adopté.

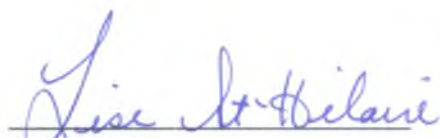
Articles 15 et 16 : Les articles 15 et 16 sont adoptés.

Article 17 : Après débat, l'article 17 est adopté.

À 17 h 52, la Commission ajourne ses travaux au mardi 18 novembre 2003, à 9 h 30.

La secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,


Lise St-Hilaire


Diane Lemieux

LS/ml

Québec, le 14 novembre 2003

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'économie et du travail

Deuxième séance, le mardi 18 novembre 2003

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 14, *Loi modifiant la Loi les forêts et d'autres dispositions législatives et prévoyant certaines dispositions particulières en matière forestière applicables aux activités d'aménagement forestier antérieures au 1^{er} avril 2006*. (Ordre de l'Assemblée, le 6 novembre 2003)

Membres présents :

Mme Lemieux (Bourget), présidente de la Commission

M. Bachand (Arthabaska), vice-président de la Commission

M. Bernard (Rouyn-Noranda-Témiscamingue)

M. Corbeil (Abitibi-Est), ministre délégué à la Forêt, à la Faune et aux Parcs

Mme Doyer (Matapédia), porte-parole de l'Opposition officielle en matière de forêts

M. Dufour (René-Lévesque)

Mme Hamel (La Peltrie)

Mme Legault (Chambly) en remplacement de M. Paquin (Saint-Jean)

M. Pagé (Labelle)

M. Tomassi (LaFontaine)

Autre participant :

M. André Bisailon, direction des affaires juridiques, ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs

La Commission se réunit à 9 h 35 sous la présidence de Mme Lemieux (Bourget), présidente de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Mme la présidente donne lecture du mandat de la Commission.

Mme la secrétaire informe la Commission du remplacement.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 18 : Après débat, l'article 18 est adopté.

Article 19 : Après débat, l'article 19 est adopté.

Article 20 : M. Corbeil (Abitibi-Est) propose l'amendement coté Am 3 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 20, amendé, est adopté.

Article 21 : L'article 21 est adopté.

Article 22 : M. Corbeil (Abitibi-Est) propose l'amendement coté Am 4 (annexe I).

L'amendement est adopté.

Mme Doyer (Matapédia) propose l'amendement coté Am 5 (annexe I).

L'amendement est adopté.

Un débat s'engage.

À la demande de M. Corbeil (Abitibi-Est), il est convenu de permettre à M. Bisailon de prendre la parole.

Après débat, l'article 22, amendé, est adopté.

Article 23 : M. Corbeil (Abitibi-Est) propose l'amendement coté Am 6 (annexe I).

L'amendement est adopté.

Après débat, l'article 23, amendé, est adopté.

Articles 24 à 27 : Les articles 24 à 27 sont adoptés.

Article 28 : Après débat, l'article 28 est adopté.

Articles 29 et 30 : Les articles 29 et 30 sont adoptés.

Article 31 : Après débat, l'article 31 est adopté.

Article 32 : L'article 32 est adopté.

M. Bachand (Arthabaska) remplace Mme la présidente.

Article 33 : Il est convenu d'étudier en bloc les cinq nouveaux articles introduits par l'article 33.

Après débat, les nouveaux articles 124.41 à 124.45 sont adoptés.

Articles 33 et 34 : Les articles 33 et 34 sont adoptés.

Article 35 : Après débat, l'article 35 est adopté.

Articles 36 et 37 : Les articles 36 et 37 sont adoptés.

À 11 h 25, la Commission reprend ses travaux après une suspension de huit minutes.

Articles 38 à 41 : Les articles 38 à 41 sont adoptés.

Mme Lemieux (Bourget) reprend ses fonctions à la présidence.

Article 42 : Après débat, l'article 42 est adopté.

Article 43 : M. Corbeil (Abitibi-Est) propose l'amendement coté Am 7 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 43, amendé, est adopté.

Article 44 : Après débat, l'article 44 est adopté.

Article 45 : Après débat, l'article 45 est adopté.

Article 46 : L'article 46 est adopté.

Article 47 : Après débat, l'article 47 est adopté.

Articles 48 à 50 : Les articles 48 à 50 sont adoptés.

Article 50.1 : M. Corbeil (Abitibi-Est) propose l'amendement coté Am 8 (annexe I).

Après débat, le nouvel article 50.1 est adopté.

Article 51 : L'article 51 est adopté.

Article 52 : Après débat, l'article 52 est adopté.

Article 53 : M. Corbeil (Abitibi-Est) propose l'amendement coté Am 9 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 53, amendé, est adopté.

Article 54 : M. Corbeil (Abitibi-Est) propose l'amendement coté Am 10 (annexe I).

L'amendement est adopté.

Un débat s'engage.

À 12 h 29, la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,


Lise St-Hilaire

LS/ml

Québec, le 18 novembre 2003

La présidente de la Commission,


Diane Lemieux

PROCÈS-VERBAL

Commission de l'économie et du travail

Troisième séance, le jeudi 20 novembre 2003

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 14, *Loi modifiant la Loi les forêts et d'autres dispositions législatives et prévoyant certaines dispositions particulières en matière forestière applicables aux activités d'aménagement forestier antérieures au 1^{er} avril 2006*. (Ordre de l'Assemblée, le 6 novembre 2003)

Membres présents :

- M. Bachand (Arthabaska), vice-président de la Commission
- M. Blackburn (Roberval)
- M. Corbeil (Abitibi-Est), ministre délégué à la Forêt, à la Faune et aux Parcs
- Mme Doyer (Matapédia), porte-parole de l'Opposition officielle en matière de forêts
- M. Dufour (René-Lévesque)
- Mme Hamel (La Peltrie)
- M. Paquin (Saint-Jean)
- M. Tomassi (LaFontaine)

La Commission se réunit à 15 h 55 sous la présidence de M. Bachand (Arthabaska), vice-président de la Commission.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

Mme la secrétaire informe la Commission qu'il n'y a pas de remplacement.

ÉTUDE DÉTAILLÉE (suite)

Article 54 (suite) : La Commission reprend l'étude de l'article 54 tel qu'amendé.

Il est convenu d'étudier en bloc les nouveaux articles introduits par l'article 54.

Après débat, l'article 54, amendé, est adopté.

Article 22 (suite) : À la demande de Mme Doyer (Matapédia), il est convenu de reprendre l'étude de l'article 22 précédemment adopté.

Mme Doyer (Matapédia) propose l'amendement coté Am 11 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 22, amendé, est adopté.

Mme Hamel (La Peltre) remplace M. le président.

Article 55 : Un débat s'engage.

À 16 h 29, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 21 minutes.

M. Bachand (Arthabaska) reprend ses fonctions à la présidence.

Après débat, l'article 55 est adopté.

Articles 56 à 58 : Les articles 56 à 58 sont adoptés.

Article 59 : Après débat, l'article 59 est adopté.

Articles 60 à 62 : Les articles 60 à 62 sont adoptés.

Article 63 : Après débat, l'article 63 est adopté.

Article 64 : L'article 64 est adopté.

Article 65 : Un débat s'engage.

M. Corbeil (Abitibi-Est) propose l'amendement coté Am 12 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'Article 65, amendé, est adopté.

Article 63 (suite) : À la demande de M. Corbeil (Abitibi-Est), il est convenu de reprendre l'étude de l'article 63 adopté précédemment.

M. Corbeil (Abitibi-Est) propose l'amendement coté Am 13 (annexe I).

L'amendement est adopté.

L'article 63, amendé, est adopté.

Articles 66 et 67 : Les articles 66 et 67 sont adoptés.

Article 68 : Après débat, l'article 68 est adopté.

Articles 69 à 71 : Les articles 69 à 71 sont adoptés.

Article 72 : Après débat, l'article 72 est adopté.

Articles 73 à 76 : Les articles 73 à 76 sont adoptés.

Sur motion de M. Corbeil (Abitibi-Est), la Commission recommande la renumérotation du projet de loi amendé.

Intitulés des chapitres : Les intitulés des chapitres sont adoptés.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

Texte du projet de loi n° 14 : Le texte du projet de loi n° 14, *Loi modifiant la Loi les forêts et d'autres dispositions législatives et prévoyant certaines dispositions particulières en matière forestière applicables aux activités d'aménagement forestier antérieures au 1^{er} avril 2006*, est adopté.

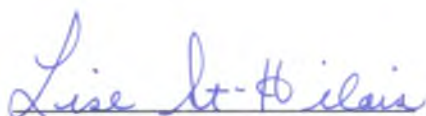
REMARQUES FINALES

Mme Doyer (Matapédia) et M. Corbeil (Abitibi-Est) font des remarques finales.

À 17 h 24, la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux au mardi 25 novembre 2003, après les affaires courante de l'Assemblée.

La secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,



Lise St-Hilaire



Diane Lemieux

LS/ml

Québec, le 21 novembre 2003

ANNEXE I

Amendements adoptés

Am 1
art. 8

**LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES FORÊTS ET D'AUTRES
DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET PRÉVOYANT CERTAINES
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES EN MATIÈRE FORESTIÈRE
APPLICABLES AUX ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER
ANTÉRIEURES AU 1^{ER} AVRIL 2006**

PROJET DE LOI N° 14

AMENDEMENT

Article 8

Ajouter, après le paragraphe 2° de l'article 8 du projet de loi, le paragraphe suivant :

« 3° par l'ajout, après le troisième alinéa, du suivant :

« Pour le territoire visé à l'article 95.7 de la présente loi, la méthode et les hypothèses servant au calcul de possibilités annuelles de coupe à rendement soutenu, décrites au manuel, doivent être élaborées en prenant en considération les dispositions particulières à la région de la Baie James prévues à la section IV du chapitre III du présent titre. » . » .

adopté
LS

AM 2
art 12

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES FORÊTS ET D'AUTRES
DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET PRÉVOYANT CERTAINES
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES EN MATIÈRE FORESTIÈRE
APPLICABLES AUX ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER
ANTÉRIEURES AU 1^{ER} AVRIL 2006

PROJET DE LOI N° 14

AMENDEMENT

Article 12

Insérer, dans la deuxième ligne de l'article 12 du projet de loi, après le mot « loi », une virgule.

adapté
JS

AM 3

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES FORÊTS
ET D'AUTRES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET PRÉVOYANT
CERTAINES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES EN MATIÈRE FORESTIÈRE
APPLICABLES AUX ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER
ANTÉRIEURES AU 1^{er} AVRIL 2006

PROJET DE LOI N° 14

AMENDEMENT

Article 20

Remplacer, dans le texte anglais, à la troisième ligne du paragraphe 2°, les mots «application of credits» par les mots «credits applicable».

adapté
LS

Am 4

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES FORÊTS ET D'AUTRES
DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET PRÉVOYANT CERTAINES
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES EN MATIÈRE FORESTIÈRE
APPLICABLES AUX ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER
ANTÉRIEURES AU 1^{ER} AVRIL 2006

PROJET DE LOI N° 14

AMENDEMENT

Article 22

Ajouter, à la fin de la première phrase du texte proposé par le
paragraphe 3° de l'article 22 du projet de loi, les mots « aux essences
ou aux groupes d'essences en cause » .

adopté
JS

AM 5

Amendement proposé à l'article 22

Que l'article 22 soit modifié au paragraphe 3° par l'ajout, après le mot « outre », des mots « , après avoir donné au bénéficiaire l'occasion de présenter ses observations, ».

adapte
JS

AM 6

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES FORÊTS ET D'AUTRES
DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET PRÉVOYANT CERTAINES
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES EN MATIÈRE FORESTIÈRE
APPLICABLES AUX ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER
ANTÉRIEURES AU 1^{ER} AVRIL 2006

PROJET DE LOI N° 14

AMENDEMENT

Article 23

Remplacer, dans le deuxième alinéa de l'article 86.2 proposé par l'article 23 du projet de loi, les mots « Cette contribution est établie » par les mots « Ce volume est établi ».

adopté
ZS

Am 7

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES FORÊTS ET D'AUTRES
DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET PRÉVOYANT CERTAINES
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES EN MATIÈRE FORESTIÈRE
APPLICABLES AUX ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER
ANTÉRIEURES AU 1^{ER} AVRIL 2006

PROJET DE LOI N° 14

AMENDEMENT

Article 43

Remplacer l'article 43 du projet de loi par ce qui suit :

« 43. L'article 165 de cette loi est modifié par le remplacement du troisième alinéa par le suivant :

« Il est valable jusqu'au 31 mars de l'année qui suit celle de sa délivrance. Il peut être renouvelé annuellement aux conditions et sur paiement des droits prescrits par le gouvernement par voie réglementaire. » . ».

adopté
LS

Am 8

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES FORÊTS ET D'AUTRES
DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET PRÉVOYANT CERTAINES
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES EN MATIÈRE FORESTIÈRE
APPLICABLES AUX ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER
ANTÉRIEURES AU 1^{ER} AVRIL 2006

PROJET DE LOI N^O 14

AMENDEMENT

Article 50.1

Insérer, après l'article 50 du projet de loi, l'article suivant :

« **50.1.** L'article 17.14 de la Loi sur le ministère des Ressources naturelles (L.R.Q., c. M-25.2) est modifié par le remplacement, dans la première phrase du deuxième alinéa, des mots « à une personne morale qu'il désigne. » par les mots « à une personne qu'il désigne. » .

adapté
JS

AM 9

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES FORÊTS ET D'AUTRES
DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET PRÉVOYANT CERTAINES
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES EN MATIÈRE FORESTIÈRE
APPLICABLES AUX ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER
ANTÉRIEURES AU 1^{ER} AVRIL 2006

PROJET DE LOI N° 14

AMENDEMENT

Article 53

Remplacer, dans la quatrième ligne du texte anglais proposé par
l'article 53 du projet de loi, « paragraph 5.4 » par ce qui suit :
« subsection 5.4 » .

adepi
JS

AM 10

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES FORÊTS
ET D'AUTRES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET PRÉVOYANT
CERTAINES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES EN MATIÈRE FORESTIÈRE
APPLICABLES AUX ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER
ANTÉRIEURES AU 1^{er} AVRIL 2006

PROJET DE LOI N° 14

AMENDEMENT

Article 54

Insérer, dans le texte anglais, à la fin du deuxième alinéa de l'article 169.1 proposé, les mots «, and include them in the annual management plan».

adapté
LS

A m 11

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES FORÊTS ET D'AUTRES
DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET PRÉVOYANT CERTAINES
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES EN MATIÈRE FORESTIÈRE
APPLICABLES AUX ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER
ANTÉRIEURES AU 1^{ER} AVRIL 2006

PROJET DE LOI N° 14

AMENDEMENT

Article 22

Remplacer, dans la première phrase du texte proposé par le
paragraphe 3° de l'article 22 du projet de loi tel qu'amendé, les mots
« imposer à un bénéficiaire une pénalité » par les mots « lui imposer
une pénalité ».

adap
25

Am 12

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES FORÊTS ET D'AUTRES
DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET PRÉVOYANT CERTAINES
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES EN MATIÈRE FORESTIÈRE
APPLICABLES AUX ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER
ANTÉRIEURES AU 1^{ER} AVRIL 2006

PROJET DE LOI N° 14

AMENDEMENT

Article 65

Remplacer, dans le texte anglais, à la sixième ligne du premier alinéa de l'article 65, les mots « timber supply and management » par les mots « timber supply and forest management ».

adapté
LS

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES FORÊTS ET D'AUTRES
DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET PRÉVOYANT CERTAINES
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES EN MATIÈRE FORESTIÈRE
APPLICABLES AUX ACTIVITÉS D'AMÉNAGEMENT FORESTIER
ANTÉRIEURES AU 1^{ER} AVRIL 2006

PROJET DE LOI N° 14

AMENDEMENT

Article 63

Remplacer, dans le texte anglais, à la première ligne du premier alinéa de l'article 63, les mots « timber supply and management » par les mots « timber supply and forest management ».

adapté
ZS

PROJET DE LOI N° 14 AUTEUR: M. Pierre Corbeil, ministre délégué à la Forêt, à la Faune et aux Pêches
 TITRE: Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives et prévoyant certaines dispositions particulières en matière forestière applicables aux activités d'aménagement forestier antérieures au 1^{er} avril 2006

- Présentation le: 2003-10-29

Consultations gén. ou part. à la _____ le _____

Dépôt du rapport de commission: _____

Motion de scission le: _____

Motion de report le: _____

- Adoption du principe le: 2003-11-05

Étude détaillée à la CET le s 2003-11-13, 18 et 20

- Dépôt du rapport de Commission le: 2003-11-26 AM (13)

Si amendement(s) en Commission: oui ☒ non ☐ Si amendement au titre: oui ☐ non ☒

Si amendement(s) transmis en vertu de l'article 252: oui ☐ non ☒

de M _____ (... articles amendés)

de M _____ (... articles amendés)

de M _____ (... articles amendés)

- Prise en considération du rapport le: 2003-11-28

Amendements transmis en vertu de l'article 252 et qui ont été adoptés:

de M _____

de M _____

de M _____

Si amendement(s) en vertu de l'article 257: oui ☐ non ☒ (... articles amendés)

- Adoption du projet de loi le: 2003-12-12

- Sanction du projet de loi le: 2003-12-18 (2003, c. 16)

Motion de suspension des règles présentée le: _____

Feuille de temps jointe sur: _____

Feuille de vote jointe sur: _____

Autres: _____

